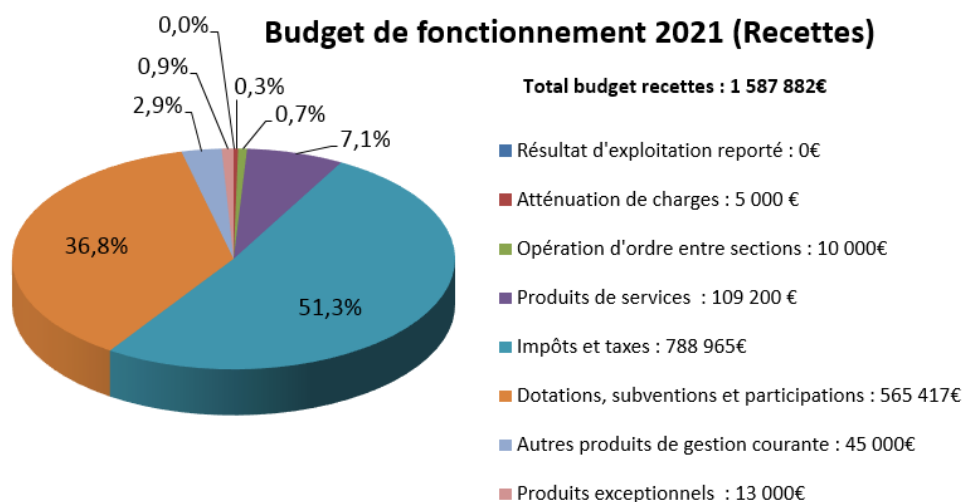


BUDGET 2021

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Un budget prévisionnel de 1 587 882€



LES RECETTES :

Les principales recettes sont constituées :

- du montant des taxes foncières et taxes d'habitation
- de l'attribution de compensation (= reversement de la taxe professionnelle par GP3A, en tenant compte des charges transférées par la commune)
- des droits de mutation
- des différentes dotations de l'Etat
- des revenus des immeubles (= location des logements communaux)
- redevances et droits périscolaires (= cantine et garderie)

Impôts et taxes :

Le conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition pour 2021, soit :

- taxe d'habitation 15,54%
- taxe foncière bâti 35,95% (16,42% communal + intégration du taux départemental de 19,53%)
- taxe foncière non bâti 60,12%

La perte de ressources liée à la suppression de la taxe d'habitation est compensée par l'affectation de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes.

Les bases pour le calcul de l'impôt augmentant, les taxes peuvent augmenter même si les taux communaux restent inchangés.

Les dotations :

Les dotations de l'Etat sont en augmentation pour 2021 de +1.35% par rapport à 2020, et elles retrouvent des niveaux similaires aux années 2015 à 2017.

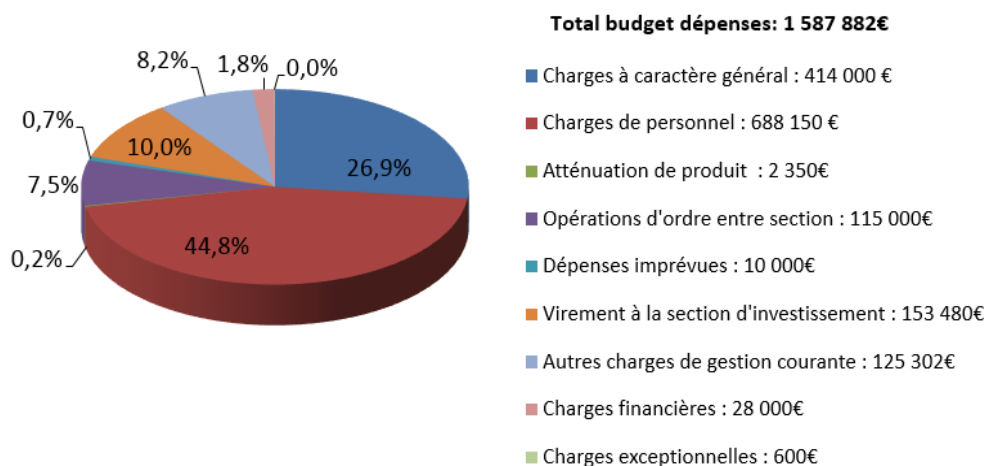
Dotations de l'état	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	245 894 €	227 700 €	225 700€	223 661€	223 819€	223 186€
Dotation de solidarité rurale	206 691 €	235 500 €	160 300€	197 155€	253 297€	266 520€
Dotation nationale de péréquation	75 419 €	72 498€	65 200€	58 724€	52 851€	47 566€
Total dotation	528 004 €	535 698 €	451 200€	479 540€	529 967€	537 272€
Ecart en %	-1,44%	+1,45%	-15.77%	+6.28%	+10.5%	+1.35%

LES DEPENSES :

Les principales dépenses sont :

- les charges de fonctionnement de la commune (entretien des bâtiments, combustibles, eau, électricité, fournitures...)
- les charges de personnel (salaires et cotisations)
- l'alimentation pour la cantine scolaire
- les indemnités des élus
- le service incendie
- les intérêts des emprunts
- les subventions aux associations

Budget de fonctionnement 2021 (Dépenses)



BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021

Un budget d'investissement de 956 013€

Les dépenses d'investissement se composent de la manière suivante :

Rénovation énergétique Mairie (isolation, remplacement chaudière, luminaires) : 44 782€
 Rénovation énergétique local atelier créatif : 22 000€
 Travaux église (peinture de la nef) : 12 500€
 Maison médicale + Ti Mad : 220 000€ (rachat à Guingamp-Paimpol-Agglomération du reste à charge car GPA ne conserve pas cette compétence)
 Aménagement rues de Lorette: 462 000 €
 Voirie : 59 881€
 Rénovation City stade : 9 057€

Les recettes d'investissement se composent de la manière suivante :

Subvention Rénovation énergétique Mairie : 15 250€
 Subvention aménagement Ruchant/Lorette : 147 890€
 Subvention rénovation énergétique local atelier créatif : 9 000€
 Vente maison 5 place de l'église : 45 000€

Capacité d'auto financement

Elle permet de mesurer la capacité de la commune à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son fonctionnement ou investissements.
 C'est donc l'excédent de ressources internes dégagées par la commune.

CAF brute = produits réels de fonctionnement – charges réelles de fonctionnement

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
380 821,40 €	300 319,52 €	378 950,22 €	431 613€	276 815€	285 434€	340 075€

CAF nette = CAF brute – remboursement en capital de la dette

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
192 229,09 €	98 124,78 €	248 536,68 €	321 155€	159 698€	163 425€	219 981€

Ratios financiers :

Des seuils d'alerte sont fixés, permettant de situer les communes sur leur situation financière.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coefficient d'autofinancement courant (seuil d'alerte à 1 pendant 2 ans)	0,97	0,88	0,94	0,84	0,80	0,89	0,89	0,86
Ratio de surendettement (seuil d'alerte à 1.21 pendant 2 ans)	0,96	0,92	0,69	0,75	0,76	0,77	0,67	0,90
Ratio de rigidité structurelle (seuil d'alerte à 0.65 pendant 2 ans)	0,58	0,58	0,59	0,52	0,51	0,55	0,57	0,55